



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

**Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**  
Sous-direction des politiques de jeunesse  
Bureau des actions territoriales et interministérielles  
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

## NOTE THÉMATIQUE

*Description des expérimentations à l'attention  
des jeunes suivies par*

# L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE OU SOUS MAIN DE JUSTICE

*(Février 2012)*

1

### QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies<sup>1</sup>. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES).

## 1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le suivi des jeunes qui ont besoin d'être protégés ou font l'objet de poursuites et de condamnations judiciaires constitue un défi pour les pouvoirs publics et nécessite la mise en œuvre de dispositifs innovants. Le *Livre vert* de la Commission sur la politique de la jeunesse, élaboré en 2009, relevait ainsi que les jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) étaient particulièrement « fragiles », et « les premiers touchés par la précarité »<sup>2</sup>. De même, une étude récente sur les trajectoires des mineurs incarcérés a mis en évidence l'écart entre « la volonté de s'insérer » qui forme « l'espérance » de ces jeunes, et leurs « capacités réelles d'initiative », mises à mal par des parcours de ruptures, de pauvreté et de déscolarisation<sup>3</sup>. Pour cette raison, le rapport final du Grenelle de l'insertion, avait estimé qu'un « effort particulier » devait être fait « pour leur faire une offre de service qui tienne compte des nombreuses ruptures de leur parcours »<sup>4</sup>.

L'orientation actuelle des politiques publiques vise à construire de nouveaux partenariats entre les différents acteurs que sont, aux côtés de l'ASE et de la PJJ, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), les services d'orientation, Pôle Emploi et les missions locales.

---

### LE CIVIS-JUSTICE

Les expérimentations soutenues par le FEJ s'inscrivent dans la lignée du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en faveur des jeunes de 16 à 25 ans placés sous main de Justice (CIVIS Justice). Ce contrat constitue une des mesures prioritaires arrêtées par le gouvernement dans le cadre du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006. Elle permet de leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi et, le cas échéant, de mieux préparer la sortie de détention et de prévenir la récidive. Elle repose sur le développement des partenariats. Entre 2006 et 2009, ce dispositif a été expérimenté dans six départements pilotes, dotés d'un préfet à l'égalité des chances, qui ont bénéficié de moyens humains supplémentaires : vingt-six postes de référents justice rattachés à trente-trois missions locales. En 2009, dans les six départements pilotes, 3 192 jeunes sous main de justice ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif, et 849 CIVIS ont été signés. Sur l'ensemble du territoire national, cette même année, 12 280 jeunes sous main de justice ont pu bénéficier d'un tel accompagnement, aboutissant à la signature de 2 204 CIVIS. À cette occasion, la collaboration entre les SPIP et les missions locales s'est renforcée et s'est concrétisée par la signature de quarante-deux conventions de partenariat. Le CIVIS Justice a fait l'objet en mars 2009 d'un [rapport d'évaluation](#) du cabinet Pluricité.

---

Les expérimentations s'inscrivent dans cet effort de développement des partenariats. Leur défi est de faire en sorte que ces jeunes, parmi « les plus vulnérables », ne demeurent pas « les oubliés des politiques publiques »<sup>5</sup> et puissent bénéficier d'une prise en charge qui prenne en compte les multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés.

---

2. Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaitre la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

3. Gilles Chantraine, « Mineurs incarcérés : Récits de prison et prison des récits », Questions pénales, 2009, XXII.2.

4. Grenelle de l'insertion, *Rapport général*, mai 2008.

5. Commission sur la politique de la jeunesse, *op.cit.*

Les expérimentations s'articulent donc autour de deux volets : d'une part mener des actions auprès des jeunes susceptibles de favoriser leur accès à la formation et à l'emploi ; d'autre part, développer de nouvelles coordinations entre les acteurs.

Les évaluations devraient permettre de déterminer quelles formes d'accompagnement permettent une meilleure insertion et la prévention de la récidive de ces jeunes en difficulté, et quels partenariats entre les acteurs sont les plus efficaces pour leur proposer des solutions individualisées.

15 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 14 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 3 « Prévenir les ruptures » du premier appel à projets (AP1) publié en avril 2009 ;
- 1 issue de l'appel à projets publié en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES).

10 projets sont portés par des missions locales, 4 par des associations et 1 par une collectivité territoriale.

Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 2 400 jeunes<sup>6</sup>.

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du [FEJ](#).

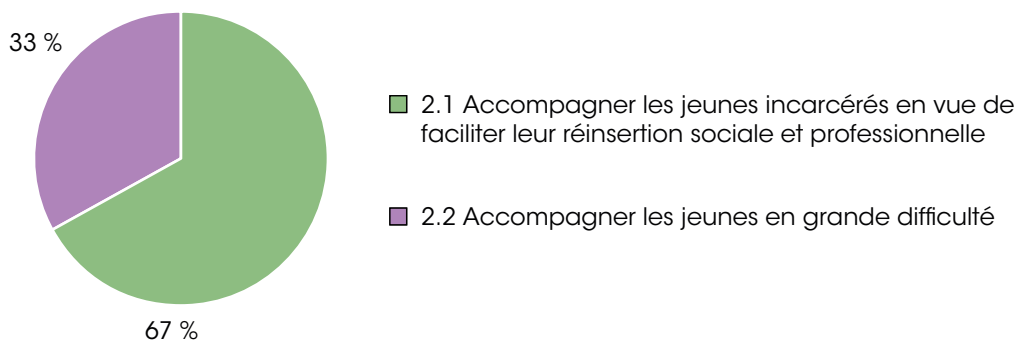
---

6. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

## 2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Graphique 1

### Répartition des projets par axe



### 2.1 ACCOMPAGNER LES JEUNES INCARCÉRÉS EN VUE DE FACILITER LEUR RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (10 PROJETS)

L'enjeu des expérimentations est de parvenir à **anticiper et sécuriser le parcours de jeunes incarcérés et en grande difficulté d'insertion**. Cela passe notamment par **l'accompagnement des jeunes sous des formes diversifiées**, qui visent à la fois à une resocialisation, un soutien psychologique, une aide à l'orientation ou à la résolution de problèmes spécifiques, comme la recherche d'un logement. Au-delà d'une aide matérielle, il s'agit souvent de changer le regard des jeunes sur eux-mêmes et de parvenir à les remobiliser au sein d'un projet personnel et professionnel.

Cet accompagnement principalement assuré par des missions locales, commence en **détention**. Il s'agit de transformer le temps d'incarcération en une étape active, préparant une intégration sociale et professionnelle réussie à la sortie. La préparation à l'insertion passe notamment par des entretiens individuels permettant d'établir un bilan de compétences, d'élaborer un projet d'orientation personnalisé, et de repérer les éventuels freins à l'emploi. Une formation à l'acquisition de savoirs de base, une préparation à la recherche d'emploi ou une formation qualifiante sont également dispensées. Des projets proposent un autre type de prise en charge avec **la mise en place d'activités sportives ou culturelles en dehors du milieu carcéral** ou l'accompagnement des jeunes afin de faciliter leur réinsertion sociale, par exemple pour **le traitement des papiers administratifs ou la recherche d'un hébergement**.

#### LE PROJET « DERNIER ÉCROU », PORTÉ PAR LA MISSION LOCALE DE RENNES ET LA MISSION LOCALE DU PAYS DE BREST ET ÉVALUÉ PAR LE COPAS (API 188).

Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans sous main de justice, accompagnés par la mission locale de Rennes et par la mission locale du Pays de Brest. Le premier objectif est d'obtenir le retour à l'emploi des jeunes détenus en développant l'offre de formation en détention et en les accompagnant vers un emploi durable. Cet accompagnement débute par un entretien individuel en détention avec un conseiller de la mission locale

qui évalue les besoins en termes de qualification. Un plan d'action individualisé, formalisé par la signature d'un contrat d'engagement, est ensuite proposé afin d'activer le parcours d'insertion. Ce plan doit notamment permettre aux jeunes détenus de découvrir différents secteurs d'activité et de s'engager dans une formation professionnelle. Le second objectif poursuivi par ce projet est d'éviter la rupture dedans/dehors en sécurisant les phases de transition vers la sortie. Les jeunes bénéficient ainsi d'un soutien aux démarches entourant la sortie, comme la recherche d'un logement, et d'un suivi dans la durée après leur remise en liberté. Ce projet comporte une forte dimension partenariale puisqu'il suppose notamment la coopération de l'administration pénitentiaire et s'appuie sur les entreprises du territoire.

L'évaluation de ce projet vise à suivre les parcours individuels des jeunes sortants de prison. Elle est essentiellement qualitative et a pour but de mesurer l'efficacité du dispositif initié, de juger de l'adhésion des acteurs au projet, d'observer la modification des pratiques qui résulte de sa mise en œuvre et de repérer les facteurs clés de sa réussite. Les outils mobilisés sont la participation aux comités de pilotage et aux comités techniques ainsi que des entretiens avec les acteurs du projet et les jeunes bénéficiaires. La réalisation d'un tableau de suivi doit également permettre de recenser l'intégralité des actions réalisées par les structures partenaires.

L'accompagnement peut continuer **en milieu ouvert**, permettant ainsi d'éviter la rupture de la libération pour les jeunes bénéficiaires. Il s'agit alors de poursuivre un suivi personnalisé. Certains projets proposent des dispositifs innovants dans **l'encadrement professionnel**, comme le parrainage par un acteur du monde de l'entreprise, la participation à un chantier de formation ou la création d'un livret d'accompagnement. La mise en place d'activités diverses, notamment sportives ou culturelles, et l'accompagnement dans la recherche d'un stage sont l'occasion d'organiser une resocialisation progressive.

Des projets cherchent à sensibiliser le monde de l'entreprise aux problématiques de ces jeunes tout en leur donnant des opportunités d'insertion. Il s'agit alors de rapprocher les bénéficiaires du milieu professionnel, par exemple à travers **l'organisation de forums des métiers ou de journées mettant en contact les entreprises avec le milieu carcéral**. Ce partenariat facilite la recherche de stages en rassurant des entreprises qui peuvent être réticentes à se tourner vers ce type de public.

**L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Quel est l'impact de modalités de prise en charge innovantes sur le parcours des jeunes détenus ? Quel chemin parcourent-ils durant le temps de l'accompagnement ? Les dispositifs expérimentés ont-ils un impact sur la récidive ?**

## 2.2 ACCOMPAGNER LES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ (5 PROJETS)

Ces dispositifs visent des [jeunes qui peuvent être suivis par l'Aide sociale à l'enfance ou par la Protection judiciaire de la jeunesse en milieu ouvert](#).

Le point clé de ces expérimentations est la **coordination des dispositifs** existants et le renforcement des liens entre les partenaires concernés par la prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion. L'objectif est d'augmenter la lisibilité de ces dispositifs et de les rendre plus souples. La mise en relation de partenaires

différents peut conduire à la mutualisation des bonnes pratiques et donc à l'amélioration de l'encadrement des jeunes (voir encadré ci-dessous).

---

**LE PROJET « RELAIS RÉSADOS », PORTÉ PAR L'ASSOCIATION RÉSADOS ET ÉVALUÉ PAR LE CRIP (AP1 117).**

Le relais Résados est une structure d'accueil et d'accompagnement pour les adolescents en grande difficulté qui propose une prise en charge coordonnée, éducative et thérapeutique, de ces jeunes. Les jeunes bénéficiaires sont orientés vers le Relais par les institutions partenaires (foyer, Protection judiciaire de la jeunesse, Aide sociale à l'enfance, Maisons départementales des solidarités...) qui éprouvent des difficultés dans leur prise en charge. Après un premier entretien, une problématique et des axes de travail sont définis. Les jeunes bénéficiaires sont ensuite invités à s'investir dans la vie du Relais et à participer activement au choix des activités dont ils souhaitent bénéficier. Ils disposent d'un suivi thérapeutique ou d'un accompagnement éducatif individualisé. Une équipe mobile fait le lien entre les professionnels du Relais et ceux opérant dans d'autres institutions et permet d'associer les familles à l'accompagnement des jeunes.

L'évaluation de ce projet est qualitative et centrée sur l'étude de la mise en œuvre du dispositif et notamment du partenariat institutionnel qu'il suppose. Elle s'appuie sur des questionnaires et des entretiens individuels menés auprès des jeunes bénéficiaires, des professionnels du relais et des partenaires institutionnels et opérationnels du projet.

---

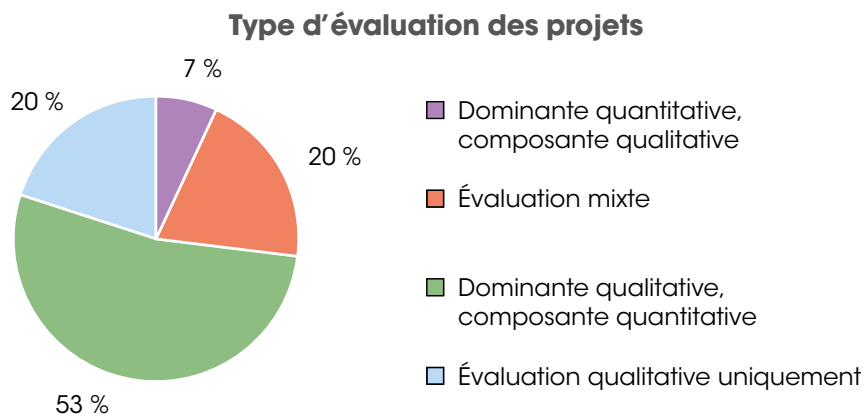
6

Des projets tendent ainsi à mettre en lien différents partenaires comme l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), les missions locales et les Conseils généraux. Cette activité de coordination peut passer par la création d'un **support d'information partagée**, d'une plateforme pour permettre de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants ou d'un **tableau de suivi du parcours des jeunes** partagé par les différents partenaires. Il s'agit ainsi de prévenir les ruptures de parcours des jeunes intervenant en aval des suivis proposés par l'ASE (aide sociale à l'enfance) et la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) et de mieux articuler l'accompagnement éducatif proposé par l'ASE et la PJJ avec la prise en compte des problématiques d'insertion (formation, logement, emploi ...).

**L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Quels sont les obstacles à la mutualisation des informations et des compétences ? Quelles formes innovantes de coordination des acteurs permettent d'améliorer le suivi des jeunes ? Ces innovations permettent-elles d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et leurs relations avec le monde de l'entreprise ?**

### 3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Graphique 2



#### LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- **des méthodes quantitatives** qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- **des méthodes qualitatives**, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

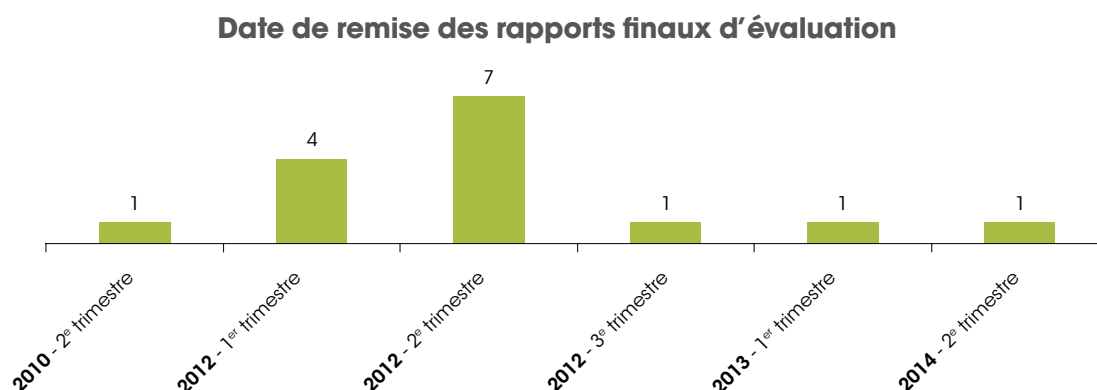
Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

[En savoir plus](#)

## 4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3



Sauf mention contraire la liste précise : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES INCARCÉRÉS

- AP1 067, « [A.P.R.E.S. Jeunes](#) », Association Entrepreneurs et Développements, CREDOC, 30/06/2012.
- AP1 145, « [Lotu-Barnean](#) », Mission locale Pays Basque, AFMR-Etcharry Formation Développement, 31/03/2012.
- AP1 187, « [Rebonds](#) », Mission locale Bièvre, Pluricité, 31/03/2012.
- AP1 041, « [Réussir sa sortie \(R2S\)](#) », Mission locale des Ulis, CREDOC, 30/06/2012.
- AP1 077, « [CIPARE](#) », Mission locale du Velay, LERFAS, 30/06/2012.
- AP1 188, « [Dernier Erou](#) », Mission locale de Rennes/mission locale du Pays de Brest, COPAS, 30/03/2012.
- AP1 307, « [Plateforme d'insertion pour jeunes sous main de justice Allier](#) », Mission locale de Moulins, LERFAS, 29/01/307.
- AP1 348, « [Un pas dehors](#) », GIP Mission locale de l'agglomération mancelle, CREDOC, 30/06/2012.
- AP1 457, « [Plateforme d'accueil pour jeunes sous main de justice](#) », Mission locale de Toulouse/Mission locale de Haute-Garonne, LERFAS, 30/06/2012.
- AP DIISES 10, « [Accompagnement des jeunes sous main de justice](#) », Mission locale du Pays basque, CIRAP/ENAP, 01/04/2010.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTÉ

- AP1 008, « [Développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des 21/25 ans](#) », ADSEA 28, Cabinet ORATIO Études et Conseil, 30/03/2012.
- AP1 011, « [Accompagnement pour l'élaboration d'un projet professionnel individualisé](#) », L'Etoile-Mission locale de Vitry-le-François, COPAS, 01/04/2014.
- AP1 117, « [Relais Résados](#) », Résados, CRIP, 30/06/2012.
- AP1 444, « [Parcours Autonomie Formation](#) », Association Don Bosco, CATALYS Conseil, 30/06/2012.
- AP1 158, « [ROAD 94](#) », Conseil général du Val de Marne, LERFAS, 29/09/2012.